



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 66818

Texte de la question

M Guy Lengagne attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les inquietudes des personnels du conseil superieur de la peche suite a la parution du decret no 92-1209 du 13 novembre 1992 modifiant le decret no 86-574 du 14 mars 1986 portant statut des gardes de peche du conseil superieur de la peche. Dans une reponse aux questions ecrites en date des 18 novembre 1991 et 5 octobre 1992, il etait en effet indique que ce projet de statut etait a l'etude. Il lui demande quelles sont en definitive les mesures envisagees.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nouveau statut des gardes-peche a ete fixe par decret en date du 17 novembre 1992. Le statut constitue une avancee importante pour cette profession et permet en particulier d'ameliorer les conditions de deroulement des carrieres. Sur le plan materiel il se traduit par un doublement en quatre ans de la prime de sujestion et d'une augmentation en fin de carriere variant de 200 a 600 francs suivant les grades. Toutefois, une revendication des agents n'a pu etre suivie, elle concerne l'accès automatique des gardes de premiere categorie au nouveau regime indiciaire des gardes chefs. En effet cette promotion s'opere a l'issue d'un concours qu'il n'aurait pas ete bon de devaloriser. Le protocole Durafour a inspire cette reforme. Il a ete cependant impossible de l'appliquer a la lettre car il fallait a la fois ameliorer la situation des gardes chefs principaux et respecter les equilibres de l'ensemble du corps. Dans le meme temps est etudiee la creation d'un statut des personnels administratifs et techniques du conseil superieur de la peche destine a offrir a ces agents des perspectives claires de carrieres et de reelles possibilites de promotion. Ce statut permettra aussi la creation d'un corps de techniciens du conseil superieur de la peche auquel auront acces, par concours interne, les gardes-peche.

Données clés

Auteur : [M. Lengagne Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66818

Rubrique : Chasse et peche

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1993, page 346